



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (version du 05/02/2026)

### I. Objet

**1.1** Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées « CGU ») ont pour objet de définir les modalités d'adhésion à l'association SF2A et d'inscription à la conférence annuelle de la SF2A, sur le site internet <https://www.ma.sf2a.eu/> (ci-après dénommées « la plateforme ») par la Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique, association loi 1901, SIRET n°484 238 670 00018, dont le siège est situé 61 avenue de l'Observatoire, 75014 Paris, pour l'adhésion ou l'inscription aux événements organisés par la Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique (ci-après dénommée « SF2A »), ainsi que les conditions d'accès à ces évènements par toute personne physique ayant souscrit une adhésion ou une inscription sur cette plateforme (ci-après dénommée « le/la membre » ou « le participant ou la participante »).

**1.2** Les présentes CGU sont accessibles sur le site internet de la plateforme <https://www.ma.sf2a.eu/> à la rubrique « conditions générales d'utilisation ».

**1.3** Le fait de s'inscrire ou d'adhérer sur le site de la plateforme implique du membre ou participant/participante son entière acceptation des présentes CGU, sans aucune réserve, ni restriction.

**1.4** L'adhésion et les inscriptions sur la plateforme sont réservées aux seules personnes majeures disposant de la capacité juridique de contracter.

**1.5** Pour toute interrogation relative aux présentes CGU, un courriel peut être adressé à la présidence de la SF2A, via l'adresse suivante : [presidence@sf2a.eu](mailto:presidence@sf2a.eu)

**1.6** La SF2A se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGU. En cas de modification, les conditions applicables à une adhésion ou inscription sont celles en vigueur au jour de la souscription.

## **II. Champ d'application des présentes conditions générales d'utilisation**

La SF2A propose sur sa plateforme en ligne :

- l'adhésion/cotisation à la SF2A ;
- l'inscription à la conférence annuelle de l'astrophysique Française ("Journées SF2A") (ci-après dénommés « les évènements » ou « l'évènement »)

## **III. Modalités d'adhésion et d'inscription en ligne**

### **3.1 Identifiant et mot de passe**

Préalablement à l'adhésion ou l'inscription, le/la membre ou le participant/la participante doit disposer d'une messagerie électronique fonctionnelle et créer un compte sur le site <https://www.ma.sf2a.eu/>. Il/elle choisit un identifiant et un mot de passe. Ces derniers constituent des éléments strictement personnels et confidentiels sous sa garde, son contrôle et sa responsabilité. Ainsi, le/la membre ou le participant/la participante s'engage à ce qu'ils restent confidentiels et à ne les transmettre à quiconque.

Tout accès à son compte avec l'identifiant et le mot de passe est réputé de plein droit avoir été effectué par le/la membre ou le participant/la participante. En cas d'utilisation frauduleuse de son identifiant et de son mot de passe, le/la membre ou le participant/la participante s'engage à en avertir la SF2A dans les plus brefs délais et ce par tout moyen. En cas de perte ou d'oubli de son identifiant et/ou mot de passe, le/la membre ou le participant/la participante doit effectuer une demande en ligne de réattribution de l'identifiant et/ou mot de passe sur le site de la plateforme et un nouvel identifiant et/ou mot de passe lui est alors adressé.

### **3.2 Tarifs**

3.2.1 Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'adhésion ou de l'inscription.

Sauf mention contraire, les tarifs sont indiqués sur la plateforme en Toutes Taxes Comprises. Les tarifs et les cas d'exonération sont consultables sur le site de la plateforme. La SF2A se réserve le droit de modifier les prix d'adhésion et inscription à tout moment.

3.2.2 Toute inscription comportant un tarif réduit peut faire l'objet d'un contrôle avec un justificatif de ce tarif réduit. La SF2A se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace désigné si aucun document ne justifie la réduction tarifaire. Dans ce cas, le/la membre ou le participant/la participante se voit proposer l'achat d'une inscription à tarif plein pour accéder à l'événement correspondant. L'inscription souscrite en ligne à tarif réduit sans justificatif ne sera ni remboursée, ni échangée.

### **3.3 Paiement**

Seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés sur la plateforme.

Le règlement s'effectue obligatoirement en Euro. La date du justificatif de paiement est établie à la date de l'adhésion ou de l'inscription. Les transactions effectuées par carte bancaire sont sécurisées par le système monétique SystemPay.

Le paiement peut être validé selon la Norme 3D-secure, système de paiement par authentification et après acceptation de la transaction par le Centre de Traitement Commerçant (CTC) en charge du contrôle du seuil d'autorisation d'achat de la carte de paiement et de la vérification de la liste des cartes de paiement volées ou perdues. En cas de refus par le CTC, l'adhésion ou l'inscription est annulée. Seule l'acceptation du paiement vaut validation de l'adhésion à la SF2A ou l'inscription à la conférence annuelle.

### **3.4 Confirmation et validité des adhésions et inscriptions**

Dès l'acceptation du paiement par le centre de paiement, le/la membre ou le participant/la participante reçoit une confirmation de son adhésion ou inscription par un courrier

électronique de SystemPay contenant sa preuve de paiement par carte bancaire (preuve à conserver et à produire en cas de contestation), et peut éditer une facture via son compte MaSF2A.

En cas de non réception de l'un de ces documents dans un délai d'un jour, le/la membre ou le participant/la participante adresse un courriel à la trésorerie de la SF2A, via l'adresse : [tresorerie@sf2a.eu](mailto:tresorerie@sf2a.eu). La SF2A n'est en aucun cas tenue responsable des éventuelles anomalies pouvant survenir au cours d'une adhésion ou d'une inscription. La contrefaçon d'inscription ou l'usage d'un tarif indû sont prohibées. Toute personne qui en bénéficierait s'exposerait à des poursuites pénales.

#### 3.4.1 Validité des adhésions

L'adhésion à la SF2A est valable pour l'année civile en cours, et non sur une année glissante.

#### 3.4.2 Validité des inscriptions

Chaque inscription validée sur la plateforme constitue un droit d'entrée dématérialisé (inscription électronique) pour l'intégralité de la conférence.

À l'entrée de l'événement, le participant/la participante se présente au contrôle et son appartenance à la liste des inscrits à jour de paiement sera vérifiée.

### 3.5 Annulations et remboursements

#### 3.5.1 Absence du droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 du code de la consommation, les adhésions et inscriptions ne font l'objet d'aucun droit de rétractation. Toute adhésion ou inscription est alors considérée comme ferme et définitive.

Toutefois, en cas d'annulation par le participant/la participante au moins un mois avant la date de début de l'événement, la SF2A procédera à un remboursement intégral de l'inscription, déduction faite de frais administratifs fixes de 10 €. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée, sauf en cas d'annulation de l'événement par la SF2A. Les inscriptions ne sont ni reprises, ni échangées, ni remboursées, même en cas de perte ou de vol, à l'exception des annulations de l'ensemble des événements du fait de la SF2A.

#### 3.5.2 Force majeure

L'annulation et le remboursement des inscriptions sont exclus lorsque l'empêchement de l'événement résulte d'un cas de force majeure tel que défini ci-après. La SF2A ne peut en aucun cas être tenue pour responsable au titre des présentes CGU pour toute non-exécution ou exécution tardive de ses engagements en cas de survenance d'un événement de force majeure ou de cas fortuit, tels que notamment les coupures du réseau Internet, les blocages et ralentissements des réseaux informatiques et de télécommunications, le piratage informatique, le blocage des moyens de transport ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de la SF2A, qui lui est extérieure, imprévisible et irrésistible.

#### 3.5.3 Annulation du fait de la SF2A et conditions de remboursement

Si, par suite de circonstances impérieuses inhérentes à son fonctionnement, la SF2A se voit dans l'obligation d'annuler tout ou partie d'un évènement, le participant/la participante a droit soit au remboursement des sommes correspondant à l'événement annulé, ainsi que des frais de réservation, à l'exclusion de tout dommage ou intérêt, soit à l'échange, dans la mesure du possible, avec une autre inscription équivalente non prévue dans le programme initial.

## **IV. Modalités de déroulement des évènements**

### **4.1 Accès aux espaces dédiés aux évènements**

Tout accès aux évènements n'est autorisé que sur présentation d'une inscription valide, telle que défini à l'article 3.4 des présentes CGU.

L'accès à ces évènements est soumis au contrôle de la validité de l'inscription par la SF2A. Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) peut être demandée au participant/à la participante lors du contrôle des inscriptions. En cas de non présentation d'un tel document, l'accès à l'événement peut être refusé.

Toute revente de cotisation ou d'inscription est interdite.

En cas de non-respect d'une des conditions énoncées au présent article, la SF2A se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement concerné.

### **4.2 Mesures de sécurité et code de conduite**

Tout participant ou toute participante accédant à l'événement devra se conformer à la réglementation générale, au code de conduite de la SF2A, aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les locaux dédiés à l'événement et respecter les consignes de sécurité relatives au risque d'incendie et à l'évacuation desdits locaux.

## **V. Données personnelles – Confidentialité des données**

**5.1** Les traitements de données à caractère personnel sont mis en œuvre conformément au règlement (UE) n°2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à toute réglementation nationale prise en application de ces textes (ensemble « la réglementation sur la protection des données »). Le document de conformité RGPD est accessible sur le site de la SF2A, à cette adresse :

[https://sf2a.eu/2026\\_SF2A\\_RGPD.pdf](https://sf2a.eu/2026_SF2A_RGPD.pdf)

**5.2** Conformément à la réglementation sur la protection des données, l'acheteur ou l'acheteuse est informée que les données collectées font l'objet de traitements à des fins informatives, relationnelles, commerciales ou marketing. Seule la SF2A a accès à ces informations. Les données ainsi collectées sont conservées cinq ans à partir de la dernière cotisation ou inscription réalisée par le/la membre ou le participant/la participante. Ces données à caractère personnel sont traitées sur la base du consentement du /de la membre ou du participant/de la participante, explicité en fin de formulaire.

**5.3** Le/la membre ou le participant/la participante dispose d'un droit permanent d'accès, de rectification ou d'effacement de toutes les données qui le concernent. Il/elle peut également en demander la limitation ou la portabilité. Il/elle peut retirer son consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, il/elle peut contacter la SF2A via le secrétariat, à l'adresse suivante : secretariat@sf2a.eu

**5.4** Par ailleurs, le/la membre ou le participant/la participante est informé qu'il ou elle a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) si il ou elle estime que ce traitement de données à caractère personnel ne répond pas aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

## **VI. Service Membre/Participant**

- Par courrier : SF2A – 61 avenue de l'Observatoire – 75014 Paris
- Par courriel à [secretariat@sf2a.eu](mailto:secretariat@sf2a.eu)

## **VII. Invalidité d'une disposition**

Si en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs stipulations des présentes CGU devaient être annulées, invalidées ou réputées non écrites ou devaient être tenues pour telles, les autres stipulations des présentes CGU garderaient leur plein effet.

### **VIII. Droit applicable – Litiges**

Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français. Tout litige relatif aux présentes CGU, qui pourrait naître notamment à l'occasion, sans que cette liste ne soit limitative, de l'interprétation, de l'existence, de la validité ou de l'exécution des présentes CGU donnera lieu à une tentative de règlement amiable.

Faute de parvenir à un accord amiable, le différend sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Crédits : 2026 – Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique

Version 1.0 du 05/02/2026